



Toute l'équipe de Danse Evasion est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle saison très particulière en raison de la situation sanitaire.

Vous vous en doutez, nous ne pourrions pas fonctionner comme nous

en avons l'habitude !

Sans relâcher notre vigilance et en appliquant les protocoles sanitaires actuels, nous allons toutefois pouvoir fonctionner de manière optimale.

Les nouvelles règles de fonctionnement mises en place pourront, à tout moment, être modifiées par les autorités supérieures pour raison sanitaire ou autres.

## Consignes sanitaires saison 2020/2021.

Un avenant à la convention signée avec les MPT nous engagera à respecter les conditions particulières liées à l'épidémie.

### 1/Les capacités d'accueil des salles :

Elles ont été recalculées en fonction des consignes sanitaires et de la typologie des activités. (Calcul fait sur le principe de 4 m<sup>2</sup> par personne et intervenants compris)

Concernant notre activité Danse de salon nous utilisons les salles :

**MPT Albert Camus** : Salle Rosecchi - **Capacité Max : 85 personnes**

Les usagers respectent l'entrée par la porte côté parking et la sortie par la porte côté crèche

**MPT Marie Curie** : Salle Varsovie **Capacité Max : 30 personnes**

Les usagers respectent le sens de circulation mis en place

2/**Port du masque obligatoire à partir de 11 ans** dans tous les locaux dépendants de la maison pour tous et durant le déroulement de l'atelier. Port du masque obligatoire pour l'intervenant également.

3/**Toutes les salles sont équipées d'un distributeur de gel hydroalcoolique**, et d'un matériel de nettoyage : L'association veillera à ce que les usagers se nettoient les mains à l'entrée et à la sortie de la salle

4/**L'association s'engage à tenir correctement à jour ses listes de présence sur la durée des activités.** En cas de suspicion de COVID, les autorités sanitaires peuvent être amenées à les demander pour reconstituer le parcours et les contacts d'un patient. Tout cas de contamination doit être signalé à la MPT.

5/**Aucune entrée des usagers dans les salles en l'absence de l'intervenant.**

En complément de ces mesures sanitaires mises en place par les MPT, l'association a décidé compte-tenu du contexte que les adhésions pour cette saison 2020/2021 ne pourront se faire que par binôme identifié lors de l'inscription. Le bulletin d'adhésion sera le garant de l'application de cette mesure

**Nota** : La signature de ce document d'information est obligatoire pour vous inscrire aux cours de cette saison 2020/2021. Il vous engage, pour la sécurité de tous, à respecter toutes ces consignes

Montpellier le :

Signatures :